

**DEPARTEMENT**  
**Alpes-de-Haute-Provence**

-----  
**Communauté d'Agglomération**  
**PROVENCE ALPES**  
**AGGLOMERATION**

**Année 2022**  
**Séance du 9 février 2022**

**N° 64**

**Objet : Conventions avec les**  
**éco-organismes**

**EXTRAIT**  
**DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL**  
**D'AGGLOMERATION**

L'an deux mille vingt-deux et le neuf du mois de février à quatorze heures trente, le conseil d'agglomération Provence Alpes Agglomération, régulièrement convoqué le 1er du mois de février 2022, s'est réuni au Palais des Congrès à DIGNE LES BAINS, sous la présidence de Madame Patricia GRANET BRUNELLO, Présidente

**Est nommé secrétaire de séance : BLANC Michel**

**Etaient présents :**

ACCIAI Bruno, ARENA Antoine, AUDRAN Michel, AUZET Guy, BAILLE Denis, BARDIN Chantal, BASSET Françoise (jusqu'au rapport n° 37), BENOIT Gérard, BLANC Michel, BONDIL Marc, BOGHOSSIAN Alex, BOYER Christian, CAZERES Benoit, CHABALIER Sandrine, COCHET Brigitte, COSSERAT Sandrine, DECROIX Hugo, DE SOUZA Benoit, ESCLAPEZ Nathalie, ESTIENNE Claude, EYMARD Max, FIAERT Claude, FIGUIERE Marie José, FONTAINE Sonia, GONCALVES Gilles, GRANET BRUNELLO Patricia, ISOARD Christian, ISOARDI Delphine, JOUVES Marc, KUHN Francis, LAQUET Laura, MAGAUD Marie José, MOULARD Damien, MULLER Emmanuel (jusqu'au rapport n° 73), OBELISCO Francine, OGGERO BAKRI Céline, PAIRE Marie Claude, PAUL Gérard, PELESTOR Michel (à partir du rapport n° 4 à la désignation du Sictiam), PEREIRA Georges, POURCEL Simone (jusqu'au rapport n° 57), PRIMITERRA Geneviève (jusqu'au rapport n° 76), PROUST Brigitte, REINAUDO Gilbert, RISSO Gilbert (absent au rapport n° 30), SANCHEZ Pierre Bernard, SEGOND Claude, SOLTANI Boulares, TEYSSIER Bernard, TEYSSIER Eliane, THIEBLEMONT Martine, TOUSSAINT Carole, TRABUC Nicolas, VILLARD René, VIVOS Patrick, VOLLAIRE Nadine, ZANARTU HAYER Italo

**Etaient suppléés :**

AILLAUD Jean Pierre a donné pouvoir à MENS Jacques  
BALIQUE François a donné pouvoir à BAYLE Roland (présent jusqu'au rapport n° 28)  
COMTE Jean Paul a donné pouvoir à GERACE Isabelle  
PIERRISNARD Jacqueline a donné pouvoir à CORTES Guy  
SEVENIER Jean a donné pouvoir à RUGGERI Laeticia  
URQUIZAR Danièle a donné pouvoir à DONNIER Luc

**Etaient représentés :**

BELMONTE Sylvie a donné pouvoir à ACCIAI Bruno  
BOCQUET Patricia a donné pouvoir à THIEBLEMONT Martine  
CHABAL CALVI Nadia a donné pouvoir à LAQUET Laura  
CHALVET Gilles a donné pouvoir à DE SOUZA Benoit  
DEORSOLA Jean Paul a donné pouvoir à VIVOS Patrick  
HONNORAT Michelle a donné pouvoir à PAIRE Marie Claude  
PAUL Gilles a donné pouvoir à BAILLE Denis  
PIERI Bernard a donné pouvoir à BLANC Michel  
POURCEL Simone a donné pouvoir à VIVOS Patrick (à partir du rapport n° 58)  
QUENETTE Pascale a donné pouvoir à OGGERO BAKRI Céline  
SAVORNIN Béatrice a donné pouvoir à ISOARD Christian

**Etaient excusés :**

BERTRAND Philippe	FLORES Sylvain
CROZALS Florent	REBOUL Childéric
BOURJAC Jean Marie	UGHETTO Wendy
GRAVIERE Remy	

**REÇU EN PREFECTURE**

**le 11/02/2022**

Application agréée E-logiciel.com

**Monsieur René VILLARD, rapporteur, expose ce qui suit :**

Provence Alpes Agglomération possède un réseau de déchèteries sur son territoire destinées à l'usage principal des particuliers. Certaines déchèteries, disposant des filières dédiées, accueillent également les professionnels.

Les 7 déchèteries de l'agglomération sont situées sur les communes de :

Barras, Château-Arnoux-Saint-Auban, Digne-les-Bains, La Javie, Moustiers-Sainte-Marie, Peyruis et Seyne-les-Alpes.

PAA a signé des conventions avec les éco-organismes pour la mise en place de filières de récupération, de traitement et de valorisation des déchets déposés par les usagés.

Au niveau national, les éco-organismes sont chargés de mettre en place et gérer des filières de collecte et de recyclage ou d'élimination pour différents types de déchets selon le principe de la Responsabilité Elargie du Producteur (REP). Ces éco-organismes sont notamment :

- Aliapur pour le recyclage des pneumatiques,
- Ecomobilier pour le recyclage du mobilier,
- Eco-Systèmes pour le recyclage des appareils électriques, des ampoules et tubes fluorescents,
- Ecofolio pour le recyclage du papier,
- EcoDDS pour le traitement des déchets dangereux des ménages (DDM),
- Corépile et Scrélec pour le recyclage des piles et accumulateurs,
- Eco-TLC pour le recyclage du textile,

De nouveaux éco-organismes sont en cours de constitution, et devraient voir le jour dans les mois ou les années à venir tel que Ecominero pour la gestion des déchets inertes.

Ces éco-organismes collectent une participation financière grâce à l'éco-participation appliquée aux produits lors de leur vente aux consommateurs. En contrepartie, ils organisent la récupération, le recyclage et l'élimination des déchets de leur filière en utilisant les déchèteries comme point de collecte et de regroupement. Ils reversent ensuite aux collectivités adhérentes des soutiens financiers.

Certaines autres entités qui ne sont pas des éco-organismes mais des associations ou des entreprises proposent également la collecte gratuite de certains déchets spécifiques non pris en charge par des éco-organismes (ex : huiles végétales, radiographie). Ces collectes spécifiques peuvent faire l'objet de rétributions versées à Provence Alpes Agglomération.

Il est proposé au Conseil Communautaire :

- D'autoriser pour la durée du mandat Madame, Monsieur, la, le Président(e) à signer les conventions et les avenants avec les éco-organismes agréés, pour les déchèteries en exploitation et celles qui pourraient être créées ultérieurement,
- D'autoriser pour la durée du mandat Madame la Présidente à signer les conventions ou partenariats ainsi que leurs éventuels avenants avec les organismes permettant la collecte gratuite de déchets spécifiques existants ou à venir, pour les déchèteries en exploitation et celles qui pourraient être créées ultérieurement.

**LE CONSEIL D'AGGLOMERATION**

Après en avoir délibéré et procédé au vote

Approuve les propositions présentées

A l'unanimité

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Pour extrait conforme

La Présidente Patricia GRANET-BRUNELLO



REÇU EN PREFECTURE

le 11/02/2022

Application agréée E.legalite.com

FR-004-200067457-20220209-64\_09 022022